

DEMANDE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pour toute demande d'instruction d'assainissement non collectif (instruction de permis de construire ou réhabilitation), il sera impératif de fournir au Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle les documents suivants sous peine de refus d'instruction :

1 - Cas d'une instruction de permis de construire :

- Le formulaire de demande d'installation d'assainissement non collectif du SPANC de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle dûment complété,
- Un exemplaire de la totalité du permis de construire. Le système d'assainissement autonome projeté apparaîtra sur le plan PCMI2,
- Une étude de sol définissant la filière d'assainissement non collectif à installer,
- Un formulaire de demande d'éco prêt le cas échéant.

2 - Cas d'une réhabilitation :

- Le formulaire de demande d'installation d'assainissement non collectif du SPANC de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle dûment complété,
- Une étude de sol définissant la filière d'assainissement non collectif à installer,
- Un plan de masse actualisé,
- Un formulaire de demande d'éco prêt le cas échéant.

Merci de retourner ce formulaire au Service Public d'Assainissement Non-Collectif du Vexin-Thelle par mail à cdonjon@vexinthelle.com ou par voie postale à :
Communauté de Communes du Vexin-Thelle - SPANC
6, rue Bertinot Juel - 60 240 Chaumont-en-Vexin



INFORMATION CONCERNANT LE PÉTITIONNAIRE

Nom :

Prénom :

Tél. :

Mail :

Adresse actuelle :

Adresse du projet :

Nombre de pièces principales :

INFORMATION CONCERNANT LE PROJET

Systeme d'assainissement projeté (cf. étude de sol)

- Prétraitement choisi :
- Traitement choisi :
- Exutoire (le cas échéant) :

Signature du pétitionnaire :